



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/1/Add.2
23 novembre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-deuxième réunion
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

Addendum

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 5c) de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre des projets accusant un retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal

Ajouter les sous-paragraphes suivants aux recommandations :

- e) L'annulation du projet de refroidisseurs dans les Caraïbes (LAC/REF/47/DEM/36) si aucun refroidisseur additionnel n'est identifié pour participer au projet d'ici la 63^e réunion ; et
- f) Demander au PNUE et à l'Allemagne d'informer la 63^e réunion sur l'état des mesures prises pour obtenir du cofinancement au profit des pays pour lesquels les informations n'ont pas été transmises selon les catégories utilisées dans le tableau 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/6/Add.1 et pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, mettre à jour les informations fournies à la 62^e réunion, le cas échéant, lors de la 63^e réunion.

Point 9 de l'ordre du jour : Rapport sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décision 59/45)

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/56 et Add.1 (à émettre) ont été préparés par le Secrétariat et contiennent une description des résultats de l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral à un sous-groupe de propositions de projets, à partir de la 60^e réunion, conformément à la décision 59/45. Les descriptions techniques connexes qui font référence aux différents secteurs de consommation se trouvent à l'Annexe I au présent addendum. L'Annexe II au présent addendum illustre un modèle largement automatisé pour le calcul de l'indicateur dans le secteur de la réfrigération. L'Annexe III contient les résultats des

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

calculs pour les propositions de projets soumises à la 62^e réunion pour l'Arménie, la Chine, l'Indonésie, le Nigeria et la Serbie.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral;
- b) Charger le Secrétariat de mener à terme le développement de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral des différents secteurs, comme indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/56;
- c) Charger le Secrétariat d'informer le Comité exécutif des progrès accomplis et de l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets proposés avant la 64^e réunion;
- d) Charger le Secrétariat d'appliquer l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets et sous-projets pertinents proposés afin que les conséquences sur le climat des choix technologiques présentés dans les propositions puissent être mesurées; et
- e) Charger le Secrétariat de présenter un indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral entièrement développé à la 65^e réunion, au plus tard, afin qu'il puisse être déterminé s'il peut être utilisé en tant qu'outil entièrement intégré pour la préparation et l'évaluation des projets proposés et de calculer les conséquences sur le climat des projets sur la consommation de HCFC du Fonds multilatéral.
